Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 12

Artikel: Le nouveau bataillon d'infanterie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708775

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ceci pour dire qu'il n'en alla pas du tout comme nous l'avions souhaité. A 2 heures, rassemblement au coup de sifflet, dans les vestibules; présentation des officiers, sympathiques, surtout celui de ma future section. Puis, visite au magasin d'habillement sous la conduite du sergent-major pour toucher les habits de travail. Au retour, ordre de s'équiper en tenue de travail, bandes molletières, souliers de campagne, capote et casquette, ceinturon, fusil. Désastre, on allait sortir! Tout ce que je peux dire c'est que, malgré la justesse des principes exposés ci-dessus, leur application dans le cas particulier ne suscita parmi nous aucune espèce d'enthousiasme.

Cependant, un espoir subsista; ce ne serait qu'un moment d'exercice dans la cour de la caserne, et, à tout prendre, cela passerait vite.

Hélas! cet espoir même devait être déçu; nos petits groupes (un officier et quatre caporaux) prirent la route des Plaines du Loup, à 3 h. ½, en pleine rafale; et encore, les officiers, moins favorisés que nous, puisque, en vertu des ordres reçus, ils ne portaient que leur pélerine, au lieu de la capote. Ce que fut cette marche, je préfère ne pas m'en souvenir; une fois arrivés, on fit de la gymnastique avec arme, pour combattre le froid, puis de petites évolutions en groupes. Ce que je n'ai jamais compris, c'est comment les officiers arrivaient à tenir leur sabre, car ils n'étaient pas gantés.

Enfin, cela ne dura pas trop longtemps; à 5 heures, nous étions de retour en chambre, après avoir accompli à plusieurs reprises des pas de gymnastique pour rétablir la circulation. La soupe nous fit plaisir à 5 h., puis ce fut le changement de tenue pour l'appel principal.

Beaucoup d'entre nous restèrent en caserne ce soir-là, contrairement à la tradition; je ne fus pas de ceux-ci, ayant mes parents en ville: cela débutait mal, et j'éprouvais le besoin de me retremper dans l'atmosphère familiale.

... Et cela continua ainsi, cahin-caha, avec le mauvais temps, pendant toute la semaine. Puis, le mardi suivant, les recrues arrivèrent, et c'est peu de temps après que se produisit l'événement que je me suis proposé de raconter. (A suivre.)

Les moyens de défense contre les automobiles blindées et les tanks légers

(Corr.) La presse et les journaux illustrés ont déjà rendu populaires les petits tanks qui viennent de faire leur apparition dans notre armée. Ces chars rempliront des missions d'exploration plutôt que de combat.

Des photographies nous ont montré leurs prouesses; nous les avons vu franchir avec aisance des obstacles naturels et artificiels, et se livrer à mille fantaisies.

Or, le défenseur d'une position de barrage à la frontière s'intéresse moins à ce que peuvent faire les tanks qu'à ce qu'ils ne peuvent pas faire. Car il s'agit, avant tout, d'immobiliser ces redoutables engins. Le meilleur moyen de destruction est l'artillerie anti-tank, dont les projectiles perforent le blindage. Mais les voies de pénétration accessibles aux chars de combat sont trop nombreuses par rapport au nombre des canons spéciaux dont nous disposons. Ceux-ci doivent être réservés à la défense de secteurs particulièrement exposés. Dans les régions de moindre importance militaire, il faut chercher à arrêter les tanks par d'autres procédés.

Des obstacles judicieusement placés, bien dissimulés et impossibles à tourner, donnent de très bons résultats. On les établit de préférence dans des gorges, cluses et défilés, des tunnels, aux abords de ponts, dans des localités ou des forêts, et l'ingéniosité des défenseurs trouve là l'occasion de se manifester. Il faut tenir compte du fait que les chars sont presque toujours mis en action en nombre, et accompagnés d'éclaireurs sur motocyclettes.

Un des meilleurs obstacles est constitué par des fossés de dimensions supérieures à celles des chars, à parois verticales et suffisamment profondes pour que les chenilles ne puissent pas agripper les bords. Mais l'assaillant sacrifiera un véhicule pour remplir la fosse, ou transportera avec lui du matériel pour la combler. Il faudra donc si possible en creuser plusieurs échelonnées.

Des rails de chemin de fer ou de fortes poutrelles métalliques peuvent également rendre de bons services. Fichés verticalement en terre, consolidés au moyen de béton, la partie supérieure émergeant du sol inclinée vers l'envahisseur, ils forment un barrage pour ainsi dire infranchissable.

Dans les tunnels, les gorges et rues étroites, on peut aussi placer, à une hauteur convenable, en travers du passage, des rails ou des troncs d'arbres fixés dans des anfractuosités, ou dans des embrasures de fenêtres contre lesquelles les chars viennent buter avec leurs parties élevées. Les rails et troncs d'arbres peuvent être remplacés par de forts câbles solidement amarrés aux deux extrémités. Il est préférable d'installer plusieurs de ces obstacles assez près les uns des autres, pour le cas où les premiers viendraient à céder sous le choc.

On peut aussi obstruer les tunnels et les défilés étroits au moyen de matériaux pesants et difficiles à enlever. Seuls les chars amphibies peuvent franchir des cours d'eau de plus de 2 mètres de profondeur. En revanche, les chars ordinaires ne sont pas arrêtés par des pentes de 45°.

Les obstacles dont nous venons de parler furent déjà utilisés pendant la grande guerre, avec plus ou moins de succès. D'autres méthodes, préconisées depuis peu, semblent ouvrir de nouvelles possibilités de défense. On parle notamment d'obstacles chargés de courant à haute tension, de l'emploi par surprise de lance-flammes maniés par des hommes courageux surgissant des maisons au passage des véhicules, de bombes remplies d'alliages métalliques en fusion.

Ces divers moyens de combat sont terriblement barbares. Mais peut-on éprouver des sentiments de commisération à l'égard d'un ennemi qui attaque un pays paisible et animé du désir de vivre en bons termes avec ses voisins?

Le nouveau bataillon d'infanterie

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance des troupes et après l'attribution des armes lourdes d'infanterie, soit à partir de 1938 probablement, la structure du bataillon d'infanterie sera sensiblement modifiée. A certains détails près, son organisation nouvelle peut déjà être déterminée, ainsi que l'a esquissée le colonel Constam, directeur des écoles de tir de Wallenstadt, au cours d'une récente conférence.

Le nouveau bataillon d'infanterie comprendra trois compagnies de fusiliers et une compagnie de mitrailleurs dotée de 16 mitrailleuses dont une partie sera munie du dispositif spécial pour la défense contre avions. A cela s'ajoutent deux sections de lance-mines, dotées chacune de deux lance-mines, et enfin deux canons d'infanterie. La compagnie de fusiliers se composera de trois sections de combat et d'un détachement spécial muni de

trois fusils-mitrailleurs avec dispositif pour défense contre avions qui peut constituer un groupe de feu à la disposition du commandant. La section de combat se divise elle-même en trois groupes organisés de manière identique et dont chacun possède un fusil-mitrailleur. La compagnie dispose ainsi au total, y compris les fusils-mitrailleurs avec dispositif spécial, de 12 F. M. et le bataillon de 36.

En comparaison de l'organisation actuelle, qui comporte cinq groupes de valeur différente (trois de fusiliers et deux de fusils-mitrailleurs) l'innovation est d'importance. Elle présente des avantages certains, notamment du fait que le chef de section n'est plus lié autant à son F. M.; il peut mener ses trois groupes de combat beaucoup plus librement, et est en mesure, le cas échéant, d'exercer une influence personnelle sur chacun d'eux. Enfin, avantage très appréciable, le nombre des armes automatiques est augmenté. Dans chaque groupe de combat attaqué ou menacé par l'ennemi, une arme automatique est maintenant prête à la riposte. Mais cette nouvelle organisation exige une plus grande habileté et souplesse, que maintenant dans la prise de position. C'est pourquoi l'instruction du soldat devra porter davantage sur ces points que par le passé; muni de son mousqueton — on sait que toute l'armée sera dotée du mousqueton, arme plus légère et beaucoup plus maniable — le fusilier devra s'efforcer de permettre aux armes automatiques d'ouvrir le feu le plus tard possible, afin de donner à leur efficacité le maximum de rendement. On voit par là l'importance que revêt le mousqueton moderne et vers quel but doit tendre son utilisation rationnelle et méthodique.

Avec les trois F. M. munis du dispositif spécial — sorte d'affût — permettant de les utiliser, en cas de nécessité, pour se défendre contre les avions, le commandant de compagnie reçoit à sa disposition un moyen de feu lui permettant d'intervenir là où l'action se ralentit ou s'est arrêtée par suite de la supériorité de l'ennemi. Jusqu'à présent, il disposait à cet effet, dans la règle, d'une section de mitrailleurs, formation trop lourde pour des tâches de ce genre. Ce n'était qu'un moyen de fortune, d'autant plus que de semblables interventions s'effectuant en général très près de l'ennemi, la section de mitrailleurs était trop vulnérable. Le fusil-mitrailleur plus léger, plus maniable, toujours prêt à ouvrir le feu, est beaucoup plus apte à remplir de telles missions. Enfin, dans la défensive, le commandant de compagnie peut utiliser ses fusils-mitrailleurs pour organiser derrière la ligne de combat des points d'appui et augmenter ainsi la profondeur et l'efficacité de la résistance.

Le bataillon recevra, comme armes nouvelles, des lance-mines et des canons d'infanterie. Nous avons dû introduire les premiers parce que notre pays, fortement accidenté, offre de nombreux points morts — favorables à l'ennemi — que ne peut battre le tir rasant des armes que nous possédons jusqu'à présent. Le lance-mines est donc le complément indispensable du canon; c'est à lui qu'incombent les tâches que l'artillerie ne peut mener à chef. Quant au canon d'infanterie, c'est l'arme par excellence de défense contre les chars de combat. C'est là sa première et sa principale tâche. Pour cela, il doit être maniable et prêt à entrer en action dans le minimum de temps. On ne doit l'affecter à d'autres tâches que lorsque le danger suscité par une intervention possible de chars d'assaut est exclu.

Les nouvelles armes lourdes d'infanterie contribuent à augmenter la confiance du soldat dans son armée. Mais il importe d'apprendre à les utiliser d'une façon rationnelle et méthodique. C'est la tâche qui s'impose maintenant au commandement et aux cadres, comme aux soldats incorporés dans les nouvelles formations.

Petites nouvelles

On apprend qu'une proposition, accompagnée d'une demande de crédit, sera adressée sous peu aux Chambres fédérales. Elle a trait à la construction des bâtiments nécessaires pour la place d'aviation militaire de Payerne. Les bureaux des deux Chambres ont déjà été priés de désigner les commissions qui auront à examiner ces propositions et de déterminer à qui reviendra la priorité pour l'examen de cet objet.

La question de la création d'une place d'aviation militaire à Payerne dans le but de décharger celle de Dubendorf et aussi d'obtenir une décentralisation, désirable à plusieurs points de vue, a déjà été depuis longtemps discutée et décidée. Nous l'avions du reste signalé ici même en temps opportun. En effet, à Dubendorf, la place fait en partie défaut et le développement pris par l'aviation civile met à l'étroit les services de l'aviation militaire. La formation des pilotes est ainsi rendue difficile et, surtout, au point de vue stratégique, il n'est guère indiqué que toutes les installations de notre aviation militaire soient groupées au même endroit. Toutes ces considérations militent en faveur de la création d'une nouvelle place d'aviation militaire à Payerne, d'autant plus que le lac de Neuchâtel, tout proche, se prête particulièrement pour les exercices de tir. Un contrat favorable pour la nouvelle place d'arme a pu être conclu grâce à la bienveillance de la commune de Payerne. Maintenant, il s'agit surtout d'agrandir la place d'aviation, de la rendre parfaitement plane et de construire une caserne et les hangars nécessaires pour abriter les avions.

✶

Les 29 et 30 janvier, s'est tenue à Berne une conférence des chefs d'unités d'armée et des chefs de services du Département militaire fédéral. On s'y est particulièrement occupé de la question de la réorganisation de l'armée. On se souvient que la modernisation de notre défense nationale comprend trois chapitres. L'arrêté fédéral de 1933 sur l'armement de l'infanterie constitua la première étape. Le vote populaire du 22 février 1935 sur la réforme de l'instruction en fut la seconde. La troisième est actuellement à l'étude. Elle concerne la réorganisation proprement dite. La conférence des chefs d'unités d'armée n'a pas eu à prendre position sur un plan définitif qu'il s'agit encore de mettre au point. Elle a approuvé les principes qui sont à la base du projet de l'état-major général.

Dans le futur système, l'armée comprendra, grosso modo, deux éléments principaux: *l'armée de couverture,* faite d'unités immédiatement mobilisables, et levées à proximité immédiate de leur terrain d'utilisation, et *l'armée de campagne* dont la mobilisation, plus lente, s'opérerait sous la protection de ce premier plan. Tout le régime tend à permettre une mise sur pied accélérée, au moins pour certains détachements. Ce souci se retrouve dans le principe, également admis, de constituer les grands corps de troupes autant que possible suivant l'appartenance régionale.

Aux fins d'alléger le commandement et de les rendre plus maniables, les six lourdes divisions actuelles avec leurs trois brigades d'infanterie seront remplacées par huit divisions et trois régiments d'infanterie, plus une division du Gothard, toutes dotées de l'artillerie et des armes spéciales nécessaires. Un certain nombre de brigades de montagne indépendantes seront également constituées. Ce projet est le fruit des expériences faites en 1934 aux manœuvres de première et troisième divisions, où les « divisions légères » prouvèrent la supériorité de cette organisation.

La conférence s'est également préoccupée des problèmes que posent la motorisation de certaines troupes et la modernisation du matériel d'artillerie. Il ne pouvait être question de prendre des décisions sur ce point. On en est encore au stade des études préliminaires et les répercussions sur le budget fédéral que les transformations indispensables ne manqueront pas d'avoir doivent être aussi mûrement considérées.

Enfin, dans le domaine de la défense contre les périls aériens, il est fortement question de créer une direction centrale qui prendrait en main le contrôle des trois branches (défense civile passive, défense active et défense militaire) et en coordonnerait l'action.

✶

Il convient de souligner la belle discipline dont vient de faire preuve notre armée face à la réduction de solde qui lui est imposée depuis le 1er février écoulé. En effet, ce petit sacrifice a été accepté sans récrimination aussi bien par les officiers que les sous-officiers et soldats, mais il est vrai aussi que malgré la réduction, notre solde peut encore subir avan-